

6. La situation dans la région des Grands Lacs

Vue d'ensemble

Au cours de la période considérée, le Conseil de sécurité a tenu une séance et adopté une déclaration présidentielle concernant la situation dans la région des Grands Lacs. Le 24 février 2013, à Addis-Abeba, 11 pays¹¹³ de la région ont signé l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région. Le 28 mars, par sa résolution 2098 (2013), le Conseil s'est félicité de la signature de l'Accord-cadre et a souligné l'importance de cet accord pour la stabilité à long terme de l'est de la République démocratique du Congo¹¹⁴.

Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération

Le 25 juillet 2013, le Secrétaire général, le Président de la Banque mondiale, l'Envoyée spéciale du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs et le Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine ont rendu compte au Conseil de la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région. Le Secrétaire général a déclaré que l'Accord-cadre indiquait clairement aux dirigeants la marche à suivre pour travailler à l'élaboration d'un programme commun en faveur de la paix et de la prospérité durables dans la région. Se disant profondément préoccupé par les affrontements entre le Mouvement du 23 mars et les forces armées de la République démocratique du Congo, il a prié toutes les parties d'avancer sur le volet politique en reprenant les pourparlers de Kampala. Il a également demandé aux signataires de l'Accord-cadre de travailler de manière constructive les uns avec les autres ainsi qu'avec son Envoyée spéciale pour définir des critères relatifs aux engagements qu'ils avaient pris, et prié la communauté internationale de mobiliser tous les outils dont elle disposait, allant des poursuites pénales internationales aux régimes de sanctions en passant par l'aide au

développement. S'agissant de la perspective d'une paix durable dans l'est de la République démocratique du Congo, il a indiqué que la brigade d'intervention placée sous l'autorité de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), bien qu'importante, n'était qu'un élément d'une stratégie globale comprenant les questions de sécurité et de développement¹¹⁵.

Le Président de la Banque mondiale, s'exprimant par visioconférence depuis Washington, a présenté au Conseil le bilan de sa récente visite dans la région des Grands Lacs en compagnie du Secrétaire général. Il a mis l'accent sur le lien étroit entre le développement et la paix et sur la volonté de l'Organisation des Nations Unies et du Groupe de la Banque mondiale de collaborer afin d'apporter des bénéfices concrets à la population de la région des Grands Lacs et d'œuvrer à la paix, à la stabilité et au développement. Il a annoncé que le Groupe de la Banque mondiale verserait 1 milliard de dollars supplémentaire pour lutter contre les problèmes de développement transfrontières ; cette somme serait notamment affectée à des projets d'énergie hydroélectrique, aux liaisons de transport et à la gestion des frontières, ainsi qu'à l'agriculture et aux moyens de subsistance ruraux à l'intention des réfugiés et des personnes déplacées¹¹⁶.

L'Envoyée spéciale du Secrétaire général a appelé l'attention du Conseil sur le nombre élevé de cas d'assassinat, de viol, d'agression sexuelle et de déplacement de population dans l'est de la République démocratique du Congo et souligné que la politique de tolérance zéro en matière de violence sexiste devait être mise en œuvre en tant que valeur fondamentale de l'Accord-cadre. Elle a fait savoir que la première réunion du mécanisme régional de suivi de la mise en œuvre de l'Accord-cadre s'était tenue à Addis-Abeba le 26 mai, et a salué les avancées réalisées par le comité d'appui technique au mécanisme pour ce qui était de définir les jalons et les indicateurs de progrès dans la mise en œuvre de cet accord¹¹⁷.

Le Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine s'est réjoui de la qualité des relations de travail que l'Envoyée spéciale entretenait avec le Représentant spécial de l'Union africaine pour la région des Grands Lacs. Il a déclaré que l'Union africaine avait la conviction que la dynamique

¹¹³ Afrique du Sud, Angola, Burundi, Congo, Ouganda, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Soudan du Sud et Zambie. Les quatre organisations intergouvernementales ci-après sont garantes de l'Accord-cadre : la Communauté de développement de l'Afrique australe, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine.

¹¹⁴ Pour plus d'informations sur la situation dans l'est de la République démocratique du Congo, voir la section 7 (La situation concernant la République démocratique du Congo) de la première partie.

¹¹⁵ S/PV.7011, p. 5.

¹¹⁶ Ibid., p. 6 à 8.

¹¹⁷ Ibid., p. 8 à 10.

enclenchée par l'Accord-cadre et par la résolution 2098 (2013) avait vocation à ouvrir de nouveaux horizons à l'œuvre de paix, de sécurité et de développement dont la région avait le plus grand besoin¹¹⁸.

La plupart des intervenants ont dit espérer que l'Accord-cadre marquerait une étape importante en faveur de la paix, mais ont également averti que les efforts devaient désormais porter principalement sur sa mise en œuvre¹¹⁹. À cet égard, de nombreux intervenants ont souligné l'importance du renforcement du mandat de la MONUSCO grâce à la création, par la résolution 2098 (2013), de la brigade d'intervention¹²⁰.

À la même séance, le Conseil a adopté une déclaration de sa présidente par laquelle il a, entre autres, renouvelé son appui à la mise en œuvre des engagements pris au titre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région et demandé à la République démocratique du Congo et aux pays de la région d'appliquer les engagements respectifs qu'ils avaient pris au titre de cet accord. Il a condamné les actes de violence sexuelle et sexiste commis à grande échelle et s'est déclaré gravement préoccupé par la persistance de la crise humanitaire¹²¹.

¹¹⁸ Ibid., p. 11 et 12.

¹¹⁹ Ibid., p. 3 (États-Unis), p. 14 (Ouganda), p. 21 (Luxembourg), p. 24 (France), p. 25 (Togo), p. 26 (Azerbaïdjan), p. 27 et 28 (Chine), p. 29 (Pakistan), p. 31 (Royaume-Uni), p. 32 (Fédération de Russie), p. 33 et 34 (Maroc), et p. 35 et 36 (Australie), et S/PV.7011 (Resumption 1), p. 4 (Afrique du Sud), p. 5 (Union européenne), p. 6 et 7 (Belgique), et p. 7 et 8 (République-Unie de Tanzanie).

¹²⁰ S/PV.7011, p. 4 (États-Unis), p. 13 (Ouganda), p. 17 (République démocratique du Congo), p. 20 (Rwanda),

p. 21 (Luxembourg), p. 26 (Togo), p. 27 (Azerbaïdjan), p. 29 (Pakistan), p. 31 et 32 (Royaume-Uni), p. 32 (Fédération de Russie), p. 34 (Argentine) et p. 36 (Australie), et S/PV.7011 (Resumption 1), p. 2 (Mozambique, au nom de la Communauté de développement de l'Afrique australe), p. 4 et 5 (Afrique du Sud), p. 6 (Union européenne), p. 7 (Belgique), p. 8 (République-Unie de Tanzanie) et p. 9 (Congo).

¹²¹ S/PRST/2013/11.

Séances : la situation dans la région des Grands Lacs

<i>Séance et date</i>	<i>Question subsidiaire</i>	<i>Autres documents</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 37</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 39 et autres invitations</i>	<i>Intervenants</i>	<i>Décision et vote (pour-contre- abstentions)</i>
S/PV.7011 et S/PV.7011 (Resumption 1) 25 juillet 2013	Appui en faveur de l'Accord- cadre pour la région des Grands Lacs Rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération en République démocratique du Congo et dans la région (S/2013/387) Lettre datée du 3 juillet 2013, adressée au Secrétaire général par la Chargée d'affaires par intérim de la Mission des États-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2013/394)		Afrique du Sud, Belgique, Burundi, Congo, Mozambique, Ouganda, République démocratique du Congo, République- Unie de Tanzanie	Président de la Banque mondiale, Envoyée spéciale du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine, Secrétaire général exécutif du Service européen pour l'action extérieure	Secrétaire général, tous les membres du Conseil et tous les invités	S/PRST/2013/11